

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015


SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	M-Line Rosin Solvent Mélange Mélange Mélange Aucune attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation</b> Utilisation Identifiée  Utilisations Déconseillées	PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Information sur le fournisseur</b> Identification de la société  Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Tél. d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373
<b>2.1.2</b>	<b>Directive 67/548/CEE &amp; Directive 1999/45/CE</b>	F; R11: Facilement inflammable. Xn; R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Xi; R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Repr. 3; R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Xn; R48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale  Pictogramme(s) de Danger  Mention(s) d'Avertissement	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Line Rosin Solvent    Danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Contient:	Toluene et 2-Propanol
Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central.
Conseil(s) de Prudence	P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331: NE PAS faire vomir.
<b>Autres informations</b>	Aucun.
<b>2.3 Autres dangers</b>	Aucun.

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Toluene	45 - 55	108-88-3	203-625-9	Aucune attribué	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373
2-Propanol	45 - 55	67-63-0	200-661-7	Aucune attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification CE et Phrases de Risque
Toluene	45 - 55	108-88-3	203-625-9	Aucune attribué	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 Repr. 3; R63 Xn; R48
2-Propanol	45 - 55	67-63-0	200-661-7	Aucune attribué	F; R11 Xi; R36

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

F; Inflammable, Xi; Irritant, Xn; Nocif. R11: Facilement inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R38: Irritant pour la peau. R48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Faire boire deux verres d'eau. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Une latence de plusieurs heures est possible. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. (240mL De l'eau / 30 g Charbon activé).

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Garder sous clef. Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 25  
Stable dans les conditions normales.  
Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Aluminium, Halogènes et composés halogénés.
- Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux. Voir Rubrique: 1.2

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Toluene	108-88-3	20	76.8	100	384	INRS (ED 984)
Propan-2-ol	67-63-0	-	-	400	980	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Polyéthylène ou Néoprène Gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.  
Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire Incolore Liquide
Odeur	De Benzène Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82°C
Point d'éclair	4°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	2.8 (BuAC = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.2 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.1
Pression de vapeur	36 mmHg @ 30°C
Densité de vapeur	3 (Air = 1)
Densité relative	0.8 (H2O = 1)
Solubilité(s)	Non fixé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

9.2 Autres informations VOC: 825 g/l

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Risque de retour de flamme. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 25
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Aluminium, Halogènes et composés halogénés.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Repr. 2: Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central.
<b>Danger par aspiration</b>	Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>11.2 Autres informations</b>	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1 Toxicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Une partie des composants sont peu biodégradables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être très mobile dans le sol. Peut s'évaporer rapidement.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>
14.1	Numéro ONU	UN 1993
14.2	Désignation officielle de transport	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Teneur en composés organiques volatiles	Informations concernant la directive 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatiles (directive sur les COV).
	SVHCs	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	
	Allemagne	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour 2-Propanol (CAS# 67-63-0) et Toluene (CAS# 108-88-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2-Propanol (CAS# 67-63-0) et Toluene (CAS# 108-88-3).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)Résultat du test
Asp. Tox. 1; H304	Estimation Viscosité
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.1 Date: 10.04.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
-----------------	-----------------

## LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.